

Le dépérissement de la couche d'ozone est un deuxième problème d'envergure mondiale qui préoccupe le Canada. La couche d'ozone de la haute atmosphère nous protège contre les rayons nocifs du soleil. Elle absorbe les rayons ultraviolets susceptibles de provoquer le cancer de la peau, de diminuer le rendement des récoltes et de nuire à la vie aquatique. Or, cette couche d'ozone semble s'appauvrir depuis quelques années déjà. Les grands responsables seraient les CFC (chlorofluorocarbones), des produits chimiques synthétiques très stables dans la basse atmosphère mais qui, une fois dans la stratosphère, réagissent avec les gaz qui s'y trouvent pour former, entre autres, du chlore, dont une seule molécule peut détruire des milliers de molécules d'ozone. Les CFC sont utilisés comme agents de propulsion dans les bombes aérosol et dans la fabrication des isolants et des rembourrages en mousse, comme agents de refroidissement des réfrigérateurs et des climatiseurs, et comme dissolvants pour le nettoyage de matériel électronique.

Dès 1980, le Canada a interdit les principaux usages des agents de propulsion dans les fixatifs pour cheveux, les antisudorifiques et les désodorisants. On a pu ainsi réduire de 86 p. cent l'utilisation des CFC dans les bombes aérosol, d'où une réduction globale de 45 p. 100 de l'utilisation des CFC à l'échelle nationale. Malgré tout, l'utilisation des CFC s'est remise à augmenter en raison de la popularité grandissante des autres applications.

Reconnaissant l'urgence et l'importance du problème, le Canada et 33 autres pays ont signé, en septembre 1987, le Protocole de Montréal, qui prévoit une réduction de 50 p. 100 de l'utilisation des CFC. Le Canada entend cependant aller beaucoup plus loin : il compte réduire de 85 p. 100 l'utilisation des CFC d'ici 1999 et, si possible, les éliminer complètement. L'industrie canadienne s'attache à trouver des produits de remplacement qui permettront d'éviter un appauvrissement encore plus prononcé de la couche d'ozone.